



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le **29 AVR. 2025**

ID : 057-245700695-20250423-B20250422\_08\_SI-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le vingt-deux avril à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le seize avril sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### Etaient présents :

M. Michel PAQUET,  
M. Roland BALCERZAK, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ,  
Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, David ROBINET,

Absents avec procuration : Bernard ZENNER à Maurice LORENTZ  
Denis BAUR à Michel HERGAT

Etait excusé : Benoit STEINMETZ

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 8  
Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Rachel ZIROVNIK

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication

Etait excusée : Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel



## **8. Objet : Aides Communautaires aux Exploitations Agricoles - Attribution de subventions**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 12 du Conseil communautaire en date du 7 mars 2017 autorisant la signature d'une convention d'autorisation d'interventions économiques entre la région Grand Est et la CCCE,

Vu la délibération n° 26 du Conseil communautaire en date du 3 mars 2020 autorisant la signature d'un avenant à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE, et instaurant les ACEA,

Vu l'avenant n° 1 à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE signé en date du 28 mai 2020,

Vu l'avenant n° 2 à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE signé en date du 15 septembre 2022,

Vu l'avenant n° 3 à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE signé en date du 10 août 2023,

Vu la décision n° 10 du Bureau Communautaire en date du 27 février 2024 portant dernières modifications du règlement des Aides Communautaires aux Exploitations Agricoles,

En vue de favoriser le maintien et le développement de l'agriculture sur le territoire communautaire, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a décidé d'apporter son concours au programme d'investissement lors des créations, des développements et des transmissions d'exploitations agricoles présentes sur son territoire par l'intermédiaire d'une aide directe dénommée A.C.E.A. (Aide Communautaire aux Exploitations Agricoles) issue d'un Fonds Communautaire Unique.

Le règlement de cette aide a été élaboré en concertation avec les agriculteurs du territoire et en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Moselle au cours de l'année 2019 et du début de l'année 2020.

Un Comité de pilotage du dispositif a été constitué pour examiner les dossiers. Il associe les élus de la Commission « Développement économique » et les fédérations et syndicats du monde agricole, de façon à permettre des regards croisés et des expériences multiples sur les projets.

Quatre dossiers ont été soumis au Comité de pilotage ACEA du 6 mars 2025, puis transmis pour avis aux Membres de la Commission « Développement économique -Aménagement du territoire » en date du 6 mars 2025.

Ci-dessous, la liste des bénéficiaires indiquant le montant respectif de l'aide :

Date Copil	N° dossier	Exploitation agricole	Objet de la demande	Montant total HT des investissements	Montant total HT éligible	Commune	Montant HT	Taux de financement global
06/03/2025	09/2024	JEAN-NICOLAS KREMER	Broyeur, herse étrille, bineuse	18 284,52 €	18 284,52 €	BERG-SUR-MOSELLE	3 656,90 €	20,00%
	10/2024	JEAN-PHILIPPE WALLERICH	Herse étrille et nettoyeur à grain	12 543,00 €	12 543,00 €	BERG-SUR-MOSELLE	2 508,60 €	20,00%
	08/2024	SCEA LA FERME DE LEHMBERG - Claire SCHNEIDER	andaineur, herse, semoir, gps	54 637,55 €	50 000,00 €	RODEMACK	10 000,00 €	18,30%
	04/2025	TEITGEN FREDERIC	achat une charrue, un distributeur d'engrais, un broyeur d'accotement	30 054,17 €	30 000,00 €	RODEMACK	4 500,00 €	14,97%

Le montant des aides ACEA accordées lors du Comité d'attribution du 6 mars 2025 est de 20 665,50 €.

Considérant cet exposé,

**Après avis favorables du Comité de pilotage d'attribution des aides communautaires aux exploitations agricoles et de la Commission « Développement économique et Aménagement du territoire » en date du 6 mars 2025,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'octroyer aux demandeurs les subventions telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 10  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 23 avril 2025

Le Président,

Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 057-245700695-20250423-B20250422\_08\_SI-DE